

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anaïs Laplante-Courchesne

<https://www.cadre21.org/membres/ceefe654c53396e05095b3a5>

Date d'obtention : 2021-03-15 19:47:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord il faut parler et rassurer l'auteur du signalement. Si la personne qui signal n'est pas la victime, commencer par remplir la grille d'évaluation de l'incident. Rencontrer la jeune victime en deuxième lieu, remplir la grille d'évaluation. Lui demander s'il y a d'autre personne qui pourraient être témoin. Si oui, rencontrer les témoins et remplir une grille d'évaluation également. Après avoir rencontré tous les personnes témoins, analyser selon nos connaissances de la situation s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. S'il s'agit d'un acte malveillant, contacter immédiatement le service de police et ne pas rencontrer le jeune pour faire la grille. Par contre, il faut le rencontrer pour confisquer son appareil électronique, lui expliquant que nous avons des doutes qu'il possède de la pornographie juvénile.

Si la situation semble plus impulsive, rencontrer l'instigateur, remplir la grille d'évaluation. Si les versions sont similaires, confisquer temporairement l'appareil de l'élève et contacter le service de police.

La méthode Sexto a été mise en place, pour uniformiser les interventions et pour pouvoir agir le plus rapidement possible en situation de sextage. Il permet de ne pas nuire au procédure judiciaire, et même d'accélérer le processus

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que dans tous les cas, si l'information vient d'un élève de l'école, nous devons démarrer la méthode sexto. Que même s'il s'agit de la première fois, il ne faut pas minimiser la situation et traiter chaque information de la même façon, avec la méthode sexto.

De ne jamais regarder les photos même si l'élève veut nous les montrer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où on se rends compte qu'il s'agit d'un acte malveillant, car il faut confisquer le téléphone de l'élève sans lui poser plus de question. J'ai l'impression que nous pourrions nous retrouver devant un jeune qui pourrait refuser de collaborer et ne pas remettre son appareil électronique.